

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR GARONNE POUR L'ETUDE DES POTENTIALITES D'INFILTRATION
SUR BASSIN VERSANT DU BRÉSIDOU POUR LUTTER CONTRE LES
INONDATIONS**

ST N° 2023-88

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de lancer une étude des potentialités d'infiltration sur le bassin versant du Brésidou pour lutter contre les inondations, notamment pour trouver la meilleure solution afin de déconnecter le réseau des eaux pluviales provenant du bassin versant et des sous-bassins du Brésidou du réseau unitaire du centre-ville de Moissac,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, sise 97, rue St-Roch – CS 14407 – 31405 TOULOUSE cedex 4, pour financer l'étude des potentialités d'infiltration sur le bassin versant du Brésidou pour lutter contre les inondations, confiée à la SAS ARTELIA, dont le siège social est 15, allée Bellefontaine – 31106 TOULOUSE CEDEX 1, selon le plan de financement suivant :

- Coût total HT : 17.450,00 € (20.940,00 € TTC)
- Part de la commune : solde restant après déduction de la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau au taux le plus favorable

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 31 août 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ